

# XIV

## BUDGET MÉTROPOLITAIN

DU

# MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1911

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Colonies pour l'exercice 1911 s'élève à . . . . .	fr.	1,082,470	»
Les crédits alloués pour 1910 montent à . . . . .		995,890	»
		<hr/>	
Soit pour 1911 une augmentation de . . . . .	fr.	86,580	»

Cette augmentation se justifie comme il suit :

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale.*

Crédit demandé pour 1911. . . . .	fr.	882,170	»
— alloué pour 1910 . . . . .		785,890	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	96,280	»

destinée :

1° A faire face aux traitements des fonctionnaires et employés nommés, au cours de l'exercice 1910, à de nouveaux emplois devenus nécessaires par suite du développement des rapports de l'Administration centrale avec les pouvoirs belges et de l'extension des services en Afrique; les traitements de ces nouveaux agents n'ont figuré que partiellement au Budget de 1910;

2° A accorder des augmentations de traitement réglementaires; à pourvoir aux emplois dont la création a été reconnue nécessaire, dans la limite des cadres arrêtés par arrêté royal du 25 janvier 1910, *Moniteur*, n° 33; à régulariser la situation de certains fonctionnaires et employés repris de l'ancienne administration centrale de l'État Indépendant du Congo, conformément aux dispositions de l'article 32 de l'arrêté organique du 3 novembre 1908, et dont le traitement est inférieur au minimum fixé par l'article 5 du dit arrêté.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.****ART. 3. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.***

Crédit demandé pour 1911 . . . . .	fr.	7,500	»
— alloué pour 1910. . . . .		12,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	4,500	»

justifiée par les résultats des exercices 1909 et 1910.

**ART. 4. — *Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel.***

Crédit demandé pour 1911 . . . . .	fr.	148,200	»
— alloué pour 1910. . . . .		151,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	2,800	»

Les loyers des immeubles occupés par l'Administration centrale seront désormais supportés par le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics (Service des bâtiments civils). Toutefois la réduction à opérer de ce chef au présent article est compensée en partie par les frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage de l'hôtel ministériel.

Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.

**ART. 5. — *Publication du « Bulletin officiel ».***

Crédit demandé pour 1911 . . . . .	fr.	16,000	»
— alloué pour 1910. . . . .		13,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

nécessaire en vue d'augmenter le tirage du *Bulletin* et de publier à l'avenir dans les deux langues certaines de ses annexes.

**ART. 6. — *Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux.***

Crédit demandé pour 1911 . . . . .	fr.	2,600	»
— alloué pour 1910. . . . .		4,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,400	»

provenant de la suppression d'un subside accordé en 1910 et de la réduction du montant d'un autre.

La modification apportée au libellé est de pure forme.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leur femme, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant.*

Crédit demandé pour 1911 . . . . .	fr.	2,000	»
— alloué pour 1910. . . . .		3,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,000	»

Les résultats de l'exercice 1910 connus à ce jour autorisent cette réduction.

ART. 9. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1911 . . . . .	fr.	2,000	»
— alloué pour 1910. . . . .		5,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	3,000	»

Même explication qu'à l'article précédent.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Colonies et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1911 est fixé à la somme de un million quatre-vingt-deux mille quatre cent septante francs (1,082,470 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Koloniën en van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Moederland betreffende het Ministerie van Koloniën voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld op de som van een millioen twee en tachtig duizend vier honderd zeventig frank (1,082,470 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 18<sup>n</sup> October 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET MÉTROPOLITAIN DU MINISTÈRE DES COLONIES  
POUR L'EXERCICE 1911.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL.
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale. . . . .	882,170 »	
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	7,500 »	
4	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel . . . . .	148,200 »	
5	Publication du <i>Bulletin officiel</i> . . . . .	16,000 »	1,082,470 »
6	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux . . . . .	2,600 »	
7	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	1,000 »	
8	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leur femme, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant . . . . .	2,000 »	
9	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	2,000 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 18 octobre 1910.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

**J. RENKIN.**

*Le Ministre des Finances,*

**JUL. LIEBAERT.**

**BEGROOTING VAN HET MOEDERLAND BETREFFENDE HET MINISTERIE  
VAN KOLONIEN VOOR HET DIENSTJAAR 1911.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL.
<b>GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDBEHEER.</b>			
1	Jaarwedde van den Minister . . . . .	21,000 »	
2	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het Hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld .	882,170 »	
3	Reis- en verblijfskosten en zendingen in het buitenland . . . . .	7,500 »	
4	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel . . . . .	148,200 »	
5	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i> . . . . .	16,000 »	
6	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureelen . . . . .	2,600 »	1,082,470 »
7	Eerste bedrag der pensioenen, bij voorkomend geval te verleenen. ( <i>Onbepaald krediet.</i> )	1,000 »	
8	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne echtgenoot, aan hunne weduwe of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulp gelden bij uitzondering te verleenen aan personen die geen recht op pensioen hebben en die niet onder de bovengenoemde kunnen gerangschikt worden.	2,000 »	
9	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting. . . . .	2,000 »	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan  
Ons besluit van 18<sup>en</sup> October 1910.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Koloniën,*

**J. RENKIN.**

*De Minister van Financiën,*

**JUL. LIEBAERT.**

(8)

# DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET MÉTROPOLITAIN DU MINISTÈRE DES COLONIES**

**POUR L'EXERCICE 1911**

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES.</b>																																																				
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>																																																						
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																						
1	»	Traitement du Ministre . . . . .																																																				
2	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> <td style="text-align: right;">756,820 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau et bibliothécaire . . . . .</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau et ingénieur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 3,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Attachés, commis et dessinateurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">145</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 2,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses . . . . .</td> <td style="text-align: center;">55</td> <td style="text-align: center;">400 à 2,500</td> <td style="text-align: right;">64,975 »</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td></td> <td>Indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale Indemnités des membres de la Commission des terres.</td> <td style="text-align: right;">»            18,200 »</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td></td> <td>Cabinet du Ministre. — Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .</td> <td style="text-align: right;">37,175 »</td> </tr> <tr> <td>d.</td> <td></td> <td>Abonnement de l'avocat du Département . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><b>882,170 »</b></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Secrétaire général . . . . .	1	10,000		Directeurs généraux . . . . .	7	9,000 à 10,000		Directeurs . . . . .	13	7,500 à 8,500		Chefs de division . . . . .	17	5,500 à 7,000	756,820 »	Chefs de bureau et bibliothécaire . . . . .	12	4,000 à 5,000		Sous-chefs de bureau et ingénieur . . . . .	30	3,000 à 3,800		Attachés, commis et dessinateurs . . . . .	145	1,200 à 2,900		Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses . . . . .	55	400 à 2,500	64,975 »	b.		Indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale Indemnités des membres de la Commission des terres.	»            18,200 »	c.		Cabinet du Ministre. — Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	37,175 »	d.		Abonnement de l'avocat du Département . . . . .	5,000 »				<b>882,170 »</b>
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																			
Secrétaire général . . . . .	1	10,000																																																				
Directeurs généraux . . . . .	7	9,000 à 10,000																																																				
Directeurs . . . . .	13	7,500 à 8,500																																																				
Chefs de division . . . . .	17	5,500 à 7,000	756,820 »																																																			
Chefs de bureau et bibliothécaire . . . . .	12	4,000 à 5,000																																																				
Sous-chefs de bureau et ingénieur . . . . .	30	3,000 à 3,800																																																				
Attachés, commis et dessinateurs . . . . .	145	1,200 à 2,900																																																				
Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses . . . . .	55	400 à 2,500	64,975 »																																																			
b.		Indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale Indemnités des membres de la Commission des terres.	»            18,200 »																																																			
c.		Cabinet du Ministre. — Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	37,175 »																																																			
d.		Abonnement de l'avocat du Département . . . . .	5,000 »																																																			
			<b>882,170 »</b>																																																			
3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .																																																				
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>																																																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	
<sup>(1)</sup> 382,170 »	785,890 »	96,280 »	»	591,490 »	( <sup>1</sup> ) Cette somme comprend 15,800 francs pour traitements du personnel affecté au service des chemins de fer en régie, dont le montant est remboursé au Trésor belge.
7,500 »	12,000 »	»	4,500 »	8,400 »	
910,670 »	818,890 »	96,280 »	4,500 »	620,290 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1944.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DEPENSES.</b>
		REPORT. . . . fr.
4		<b>Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque . . . . .</b>
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliures, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, télégrammes (y compris les frais d'envoi de télégrammes au Congo), téléphones et autres menus frais . . . . . fr. 83,200 »
	b.	Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles. — Service des eaux . . . . . 29,100 »
	c.	Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel . . . . . 23,900 »
	d.	Bibliothèque . . . . . 12,000 »
		Fr. 148,200 »
5	»	Publication du <i>Bulletin officiel</i> . . . . .
6	»	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux . . . . .
		Subventions à l'Association internationale permanente des Congrès de navigation, à l'Association internationale d'agronomie coloniale, à la Société d'études d'agriculture tropicale de Bruxelles. Participation dans les frais du Bureau des tarifs douaniers et du Bureau de Berne.
7	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
8	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leur femme, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant . . . . .
9	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		<b>ENSEMBLE. . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
910,670	818,890	96,280	4,500	620,290	
148,200	151,000	.	2,800	273,000	
16,000	13,000	3,000	.	»	
2,600	4,000	.	1,400	4,000	
1,000	1,000	»	»	»	
2,000	3,000	.	1,000	.	
2,000	5,000	.	3,000	50,000	
1,082,470	995,890	99,280	12,700	947,290	
AUGMENTATION . . . fr.		86,580			

(14)